



## **Audit transversal dans le domaine de la gestion électronique des affaires de la Confédération (GEVER)**

### **L'essentiel en bref**

---

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a procédé à un audit transversal auprès de différents offices fédéraux services fédéraux dans le domaine de la **gestion électronique des affaires (GEVER)**. Cet audit avait pour objectif principal d'évaluer l'applicabilité et la mise en œuvre de la stratégie GEVER formulée par le Conseil de l'informatique de la Confédération.

#### **La stratégie GEVER définie n'est que partiellement mise en œuvre**

Le CDF a constaté que la stratégie GEVER n'est que partiellement mise en œuvre au sein des départements examinés. Seul le Département fédéral de l'économie fait figure de pionnier en appliquant la stratégie définie.

#### **La gestion électronique des affaires est aujourd'hui une nécessité**

Comme la majeure partie des documents se présente aujourd'hui sous forme électronique et que le besoin croissant de coopération entre les différents services administratifs implique de nouvelles exigences pour la gestion professionnelle de ces documents, la gestion électronique des affaires est désormais une nécessité au sein de l'administration fédérale.

#### **Les mesures d'ordre stratégique et organisationnel sont prioritaires**

Le CDF a recommandé de réviser la stratégie GEVER 2004 en tenant compte des objectifs stratégiques des législatures en cours et à venir ainsi que des processus d'affaires propres à la Confédération. Les mesures d'ordre stratégique et organisationnel sont aujourd'hui plus importantes que la standardisation technique.

#### **La stratégie partielle GEVER en matière de TIC doit pouvoir se baser sur une stratégie GEVER des responsables d'affaires**

De l'avis du CDF, ce n'est pas le Conseil de l'informatique de la Confédération qui devrait être chargé d'autoriser et de mettre en œuvre la nouvelle stratégie GEVER, mais la Conférence des secrétaires généraux. Le Conseil de l'informatique de la Confédération soutient l'orientation des recommandations du CDF. GEVER ne pourra déployer tous ses effets que si les processus et la technologie sont coordonnés et mis en réseau, aussi bien horizontalement que verticalement jusqu'au niveau des collaborateurs. Une conduite énergique est nécessaire afin de conjuguer les efforts et de créer un cadre uniforme en matière d'organisation, de technologie et de sécurité.

### **Les recommandations du CDF ont été acceptées**

Des délais ont été définis jusqu'à la fin de 2007 pour la mise en œuvre de quelques unes des recommandations. Selon la prise de position de la Conférence des secrétaires généraux de la Confédération du 10 décembre 2007, la majeure partie des recommandations du CDF sera prise en considération par le «programme de gestion du cycle de vie de l'information» élaboré par les Archives fédérales, qui sera soumis sous peu au Conseil fédéral. Le CDF a également exigé que chaque département élabore une stratégie relative à l'application de GEVER, qui soit compatible avec les directives interdépartementales.

Texte original en allemand